

mission provinciale actuelle qui se déplacent, ils toucheraient des frais de route et de séjour. Et ils seraient rémunérés, en outre, au moyen d'une indemnité par représentation.

Ils se réuniraient en conférence, deux fois par an, pour examiner la situation de l'art dramatique et pour établir des règles d'appréciation. Le Comité de lecture serait le bureau de ces conférences. Un rapport serait publié. Il contiendrait des conseils aux auteurs dramatiques, aux directeurs de théâtres et aux sociétés dramatiques.

2. — Primes dramatiques.

Après l'examen par le Comité de lecture et sans attendre l'appréciation de la première représentation, il serait alloué à l'auteur un subside, une fois donné, qui lui permettrait de faire imprimer l'ouvrage. Celui-ci doit évidemment être lu avant d'être représenté. Est-il nécessaire d'ajouter que l'impression en favorisera largement la lecture ?

Pour les représentations, les primes seraient allouées aux directeurs de théâtres et aux sociétés dramatiques. La loi du 22 mars 1886 met l'auteur à même de faire valoir ses droits.

La hauteur de la prime par représentation dépendrait de la valeur de la pièce, de la valeur de l'exécution, du nombre d'actes et du nombre de spectateurs.

Il n'y aurait plus de distinction entre la localité où a lieu la première représentation et les localités où sont données les représentations suivantes.

La pièce pourrait être représentée pendant trois ans dans des salles reconnues sans limiter le nombre de représentations primées par localité. Mais les primes ne seraient allouées que pour les trente premières représentations en totalité.

Pour la traduction, le droit de participer aux primes ne cesserait également que trois ans après la première représentation de la pièce dans sa nouvelle forme ; mais les primes ne seraient allouées que pour vingt représentations.

• •

Si ces réformes étaient admises, on pourrait supprimer le 1^{er} alinéa de l'article 3, ainsi conçu : « Les subsides, mentionnés dans les dispositions des art. 1^{er} et 2, ne peuvent être alloués que pour

« des représentations données par des troupes ou des sociétés qui ont leur siège dans la localité... ». Il serait, en effet, peu utile de le maintenir, puisque la limitation du nombre total des représentations primées ne permettrait plus la multiplication excessive des primes, par le déplacement d'une compagnie dramatique.

Au surplus, pareil déplacement n'a jamais pu nuire au résultat visé par l'institution des primes dramatiques, attendu que ces subsides ont toujours eu pour but de faire connaître les ouvrages d'auteurs belges.



XVI.

La Philologie wallonne

PAR

Jules FELLER

Professeur à l'Athénée royal de Verviers.

A côté de l'art wallon, de la littérature wallonne, il est juste de faire une place à la philologie, à la critique, à l'histoire, au folklore de notre pays, à toutes ces branches d'étude qui se servent, à la vérité, du français comme langue véhiculaire indispensable, — de la même façon que la science du moyen-âge empruntait le latin, — mais que la Wallonie doit revendiquer comme siennes, puisqu'elles ont pour objet le peuple wallon, ses gestes, ses mœurs, ses œuvres, son langage.

Je ne me suis chargé en cette occasion que de retracer le passé et le présent de la philologie wallonne ; mais je croirais faire œuvre trop partielle si je n'évoquais pas, au moins dans le lointain, si je ne saluais pas, au moins collectivement, avant de passer à mon sujet propre, tant d'œuvres et d'hommes qui ont commenté et magnifié notre pays. Dans ces rapports officiels étrangement tronqués où l'on vante la Belgique intellectuelle en cet anniversaire de 1905, avec quelle désinvolture on oublie nos historiens, nos critiques, nos folkloristes, nos philologues, comme aussi cet admirable effort de nos sociétés archéologiques provinciales pour exhumer du sol ou des archives les institutions, les mœurs et les grandes figures du passé ! Nous avons des historiens qui appartiennent à l'histoire internationale, mais d'autres savants méritent notre hommage, qui se sont cantonnés volontairement dans l'étude d'une province, d'une ville, d'un ordre de faits particulier. Leur valeur est inscrite dans ces *bulletins* et ces *annales* de nos sociétés dont la seule table des matières serait un livre d'or d'une richesse insoupçonnée. L'histoire économique et politique de la Wallonie est là en monographies patientes, jamais trop minutieuses pour des yeux amoureux de l'horizon natal.

L'étude des manifestations si variées de l'esprit populaire, du sentiment populaire s'est surtout concentrée dans *Wallonia*. Cette revue, qui existe depuis plus de douze ans, élargissant peu à peu son cadre, a fait place à la critique littéraire et artistique. On y a donc vu, chose nouvelle chez nous, des études sur nos sculpteurs, nos peintres, nos auteurs, par des critiques de notre pays. Constantin Meunier, Rassenfosse, Jaspar, Krains, Severin, l'électricien Gramme et beaucoup d'autres ont eu les honneurs de ces archives wallonnes. On y a montré ce que valaient nos poètes du terroir : nul n'a mieux parlé du lyrisme de Vrindts que M. O. Gilbert ; nul n'a mieux défini Defrecheux et Henri Simon que M. O. Grojean ; nul n'a plus finement analysé le sentiment wallon ni raisonné de la terre wallonne avec plus de tendresse que M. Mockel dans *Wallonia* ; nul ne pouvait mieux y raconter cette lutte dramatique entre wallon et allemand dans la Wallonie prussienne que M. le curé Pietkin ; et nul ne s'y est plus généreusement dépensé en excellents travaux de toute espèce que son directeur M. Oscar Colson.

Mais venons-en à la philologie.

Il n'y avait point de philologie wallonne avant Grandgagnage. Tout au plus peut-on citer avant lui le liégeois Simonon, qui fut scientifique par instinct, mais plus original que pratique dans la recherche d'une orthographe (1845). Le namurois H. Chavée, selon la mode de 1840, se perdit dans les spéculations de l'étymologie abstraite au lieu d'observer avec patience les phénomènes existants ; et si, en 1857, il publia une esquisse de grammaire wallonne namuroise sous le titre *Français et wallon*, ce fut sans doute entraîné par l'exemple de Ch. Grandgagnage. L'année suivante, CHAVÉE mit une préface orthographique à la troisième édition des *Chansons wallonnes* de Charles Wérotte, et il donna au *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne* (t. III, mélanges, pp. 27-31) un court article, d'une légèreté de ton qui n'exclut pas la pédanterie, sur *une maladie chronique de la langue wallonne* ; il s'agissait tout simplement dans cette prose médicale de l'épaississement en consonnes fortes des douces qui suivent la voyelle tonique (*rotche* pour *rodje*, *âpe* pour *âbe*). C'est peu de chose en comparaison du travail persévérant, ardu et souvent perspicace de Grandgagnage.

Grandgagnage a trouvé dans M. Auguste Doutrepoint un biographe compétent et sympathique (1). « Ce fut, dit-il, un savant,

(1) Pour ne pas multiplier inutilement les références bibliographiques, avertissons le lecteur qu'il les trouvera sans difficulté dans la Table de J. Dejardin, t. 33 du Bulletin de la Société liégeoise.

au sens sérieux et solide du mot... A l'étranger, il était comme l'incarnation, la personnification des études wallonnes. C'était, par excellence, le philologue wallon, le linguiste liégeois auquel l'Europe aimait à rendre hommage. La meilleure preuve, d'ailleurs, de sa valeur scientifique, c'est que son œuvre lui a survécu, et que, tout insuffisante qu'elle soit devenue pour nous, nul ne s'est encore senti de force à la reprendre pour la mettre au niveau de la science actuelle. Son érudition solide, sa critique ingénieuse le firent remarquer par les savants les plus éminents de France et d'Outre-Rhin. Ce fut pour récompenser ses travaux de linguistique que le Duc de Saxe-Cobourg-Gotha le nomma officier de l'ordre de la Branche Ernestine de Saxe. Les plus brillants représentants de la philologie en Allemagne, Diez, Pott, Diefenbach, Förstemann, le tenaient en singulière estime et le citent comme une autorité en linguistique. Il était en relations avec eux : Förstemann l'appelle son ami ; Laurent Diefenbach inscrit son nom en tête de ses *Origines europæae*, et, dès 1856, l'illustre Frédéric Diez, le fondateur de la philologie romane, l'appelle un maître, et il lui dédie, en 1865, ses *Altromanische Glossare*. Les divers travaux de Grandgagnage sont trop connus pour qu'on ait besoin de les citer ici. Ajoutons encore ce trait à son éloge, qu'il porta son attention sur l'onomastique et la toponymie en même temps que sur la langue wallonne proprement dite, ce qui n'est pas une mince preuve de sa clairvoyance et de l'étendue de son esprit. Enfin il fut, en décembre 1856, un des fondateurs de la *Société liégeoise de littérature wallonne*, qu'il présida pendant plus de vingt ans.

A partir de cette époque l'histoire de la philologie wallonne en Belgique se confond presque avec l'histoire de cette Société jusque vers 1885.

A la *Société Liégeoise*, Grandgagnage avait à ses côtés François Bailleux, Ulysse Capitaine, Ad. Stappers, Aug. Hock, Ep. Martial, Alph. Leroy, Jean Stecher, St. Bormans. Ce fut une période d'ardeur, de création, d'excellente besogne.

Bailleux éditait des pièces anciennes, entreprenait la première consultation phonétique de la Belgique romane en faisant traduire la *Parabole de l'Enfant prodigue* en 56 dialectes, étudiait le pluriel des substantifs et des adjectifs dans une note fameuse qui a longtemps fait autorité et que *Grandgagnage*, on ne sait pourquoi, ne combattit point.

Ulysse CAPITAINE, bibliographe érudit, sans cesse à l'affût du livre rare, créa la bibliothèque de la Société, l'enrichit infatigablement et publia année par année dans le *Bulletin* la liste des acquisitions

nouvelles. Sans cesse il battait le rappel pour que chaque auteur envoyât à la société ces productions éphémères de la verve wallonne, ces feuilles volantes exposées à disparaître sans laisser de trace.

Aug. Hock versait dans les *Mélanges* du Bulletin des notes et des souvenirs de folklore et de parémiologie. « Un trait de mœurs un peu saillant, disait le président en inaugurant les *Mélanges*, une métaphore un peu originale, un dicton traditionnel un peu narquois, quelque vieux refrain exposé à l'oubli, une étymologie piquante ou curieuse, quelquefois même une simple question, un point d'interrogation à propos d'un sujet local, ... tout est susceptible d'intérêt. Ne sont-ce pas là, en effet, les marques distinctives de notre individualité ? » Cette exhortation était sage, et Aug. Hock, N. Defrecheux, Jean Stecher donnèrent l'exemple, qui trouva plus tard des imitateurs dans Joseph Defrecheux et J. Dejardin.

Dès 1859, Alph. Leroy proposait la rédaction de glossaires technologiques, Ep. Martial proposait la traduction dans les divers dialectes wallons de la *parabole de l'Enfant prodigue*, pour faire suite à l'ouvrage de Snakenburg sur les patois de France ; J.-H. Bormans proposait de dresser une carte de la frontière linguistique wallonne. Ainsi le programme s'élargissait peu à peu.

En 1861 paraît la première édition du *Dictionnaire des spots* de Dejardin. En 1863, le vice-président de la Société, J.-L. Michiels, publie une *Grammaire élémentaire liégeoise*. Jean Stecher, professeur à l'Université, le plus liégeois des flamands, dans ses rapports, ses discours, ses préfaces, ses contributions étymologiques toujours très étudiées, fait œuvre de linguiste et plus encore de promoteur. Stanislas Bormans se révélait historien et lexicographe dans son ouvrage sur *le métier des tanneurs*, son *vocabulaire des houilleurs liégeois*, son *métier des drapiers*. Après la mort de Bailleux, Ch. Grandgagnage reprend la mise au point orthographique des versions wallonnes de la *Parabole*, et cette publication difficile, qui a toujours été faite avec soin, sinon selon toutes les exigences de la critique moderne, a certainement rendu de grands services aux linguistes étrangers. Enfin, dans le tome VIII, M. Albin Body inaugure la série de ses précieux lexiques par celui des *Menuisiers, charrons et charpentiers*. A partir de ce moment les vocabulaires se suivent d'année en année. Ainsi se constituait, à côté des œuvres littéraires, un trésor très riche, unique dans l'espèce, de glossaires technologiques. Les auteurs furent St. Bormans, Mathelot, Ach. Jacquemin, Kinable, Lezaack, J. Defrecheux, J. Delaite, Semertier, Marchal, Vertcourt, J. Bury, F. Sluse, J. Closset, Vict. Willem, A. Bouhon,

Martin Lejeune, Jean Lejeune, G. Paulus, A. Rigali et E. Jacquemotte.

A partir de 1867, le feu se ralentit. L'âge héroïque de la philologie wallonne est passé; Grandgagnage lui-même est isolé et découragé. La Société, assise sur de fortes bases, continuait à exercer une salutaire influence par ses concours, mais le travail actif lui vient trop exclusivement du dehors. Grandgagnage, qui n'avait point publié le second volume de son *Dictionnaire étymologique*, ne désigna ni un wallon ni un de ses collègues de la Société pour achever son œuvre : ce fut Auguste Scheler qui eut cet honneur, et il s'en acquitta avec un soin pieux, et il y mit tout ce qu'il put de sa science. Cette période dura, à notre avis, jusqu'en 1892.

On peut compter, dans l'intervalle, outre les glossaires dont nous avons parlé, un essai curieux d'orthographe wallonne par J. Delbœuf, une étude très minutieuse et très érudite sur les wallonismes du puriste I. Dory, des recherches étymologiques sur divers mots wallons par Dory, par le Dr Jorissenne, par Alph. Maréchal; une étude personnelle et instructive sur les noms de famille par Albin Body, un article d'Emmanuel Pasquet sur les mots *goupit* et *renart*. Body publie une édition critique des *Attoes di Tongues*, J. Defrecheux un *Recueil de comparaisons populaires*. A côté de ces bons travaux, la Société avait la faiblesse d'imprimer dans son Bulletin un soi-disant *Glossaire d'anciens mots wallons venant du latin et dont l'emploi tend à disparaître*, lequel ne contenait pour ainsi dire que des mots communs dont la vie n'était pas du tout menacée.

A l'étranger, sous l'influence de la science allemande et française, on étudiait les patois romans. Grâce à Grandgagnage, à Sigart, à Scheler, et en dépit d'une documentation assez trouble puisée à nos mauvais dictionnaires wallons et à des textes d'une orthographe décevante, le wallon commençait à prendre rang dans la philologie romane. Trois ou quatre eurent la chance de pouvoir se renseigner à une source orale : Sturzingar étudia ainsi la conjugaison wallonne dans le dialecte de Malmédy, Horning eut à sa disposition une personne de Seraing, Altenburg put faire son enquête phonétique presque sur place⁽¹⁾.

A la fin de 1883, un jeune homme qui venait de passer brillamment son doctorat en philosophie et lettres à Liège, alla se mettre à

(1) J. STURZINGER. *Remarks on the conjugation of the wallonian dialect*, dans *Transaction of the modern language Association in America*, I. 204. — HORNING, dans la *Zeitschrift für Rom. phil.*, IX. — ALTENBURG, *Versuch einer Darstellung der wallonischen Mundart*, Eupen, 1880.

l'école de Gaston Paris, de Paul Meyer et d'autres savants renommés dans la philologie et la critique. A son retour à Liège, il fut nommé maître de conférences à l'École Normale des Humanités, et bientôt, à la suppression de celle-ci, professeur de philologie romane à l'Université de Liège. En même temps qu'il popularisait le wallon au dehors dans la *Romania*, dans la *Revue des Patois Gallo-romans*, dans le *Moyen-âge* et ailleurs, M. Wilmotte formait des élèves. Il sut les attirer dès le début et les intéresser hautement par des études vivantes de ces chers patois dédaignés; il fit des promenades linguistiques avec eux; il les initia aux méthodes d'observation et de notation; bref il fit ce que d'autres autour de lui n'avaient jamais réussi ou songé à faire: il fit aimer la philologie en général et en particulier la philologie wallonne. Son attention se portait même sur d'autres élèves que les siens propres; il recevait chez lui tous les jeunes gens de bonne volonté et les initiait aux méthodes scientifiques; et cette influence s'étendait par ceux-ci de proche en proche.

Les fruits de cet enseignement se montrèrent bientôt. Dès 1887, Aug. Doutrepoint publiait une transcription phonétique des *Noëls wallons* dans la *Revue des patois gallo-romans*; en 1890, Paul Marchot publiait des *Vocables couvinois*, des *Notes sur le patois de Saint-Hubert* dans la *Revue de philologie française et provençale*, des études phonétique sur les *patois du Luxembourg central* et du *Luxembourg méridional* dans la *Revue des patois gallo-romans*. M. Georges Doutrepoint consacre sa thèse de l'École Normale, en 1890, à une étude linguistique sur *Jacques de Hemricourt et son époque*, en même temps qu'il présentait aux concours de la Société wallonne une remarquable étude morphologique et phonétique sur le verbe en wallon. Cette étude, publiée en 1892 dans le *Bulletin*, est le prélude d'une période nouvelle. A la même époque paraissait le *Bulletin de Folklore wallon* sous la direction d'Eugène Monseur, et un groupe d'élèves et d'amis offraient à Maurice Wilmotte les *Mélanges wallons*, recueil de linguistique et de folklore.

Dès lors l'élan est rendu aux études philologiques. Le Bulletin de 1895 publie une phonétique comparative du gaumais et du wallon, en même temps que paraît le premier lexique régional, le *lexique du patois gaumet* de M. Liégeois. La série de ces vocabulaires dialectaux, plus utiles au point de vue de la phonétique et de la morphologie que les vocabulaires technologiques, se continuera plus tard par le *Complément* de M. Liégeois (1902), par le *Vocabulaire du dialecte de Stavelot*, de M. Haust (1904), par le *Vocabulaire du dialecte de Perwez* que MM. Dory et Haust ont annexé aux *Poëstes* de l'abbé Courtois (1905). Nous avons même à signaler un travail de phoné-

tique pure: la *Carte linguistique de l'arrondissement de Namur* par M. Alph. Marechal (1900) (1).

En même temps, de jeunes savants étrangers, influencés par la faveur dont jouissaient chez nous les études de linguistique wallonne, publient des notes et des monographies excellentes sur nos patois. Ainsi Zéliqzon étudia la phonétique de la Wallonie prussienne; Niederlander profita de son alliance avec une famille namuroise pour étudier sur place, et très profondément, la phonétique du patois de Namur.

Toutes ces études convergent vers un but. La *Société* en effet, sous l'impulsion d'éléments nouveaux, et bien secondée par son président, M. N. Lequarré, méditait l'exécution d'un grand dictionnaire général des patois romans de Belgique. Il fallait donc songer à créer un système d'orthographe assez pratique pour convenir aux écrivains wallons, assez scientifique pour ne pas jeter le wallon en dehors des traditions romanes. De là l'*Essai d'orthographe wallonne* (t. 41, fasc. I; 1901), de là les *Règles d'orthographe wallonne* (t. 41, fasc. II, 1902; 2^e édition en août 1905) et plusieurs belles polémiques sur cette question. Aujourd'hui que la querelle paraît définitivement vidée, la *Société* s'est attelée au *Dictionnaire*. En même temps qu'elle étendait et systématisait pour le dehors la série de ses concours annuels, qui embrassent maintenant toutes les manifestations littéraires et philologiques, elle réorganisait en dedans ses différents services, notamment celui des publications et celui de la bibliothèque, elle chargeait une Commission de lui présenter un projet specimen du Dictionnaire de la langue wallonne. Ce projet a paru (1904), il a reçu l'approbation de M. Wilmotte au Congrès de Mons (août 1904), de M. A. Thomas, professeur de philologie à la Sorbonne, dans *Romania* (janvier 1905) et de beaucoup d'autres autorités. La Commission nommée définitivement continue ses enquêtes et ses travaux préparatoires. Composée de purs wallons en possession chacun de trois ou quatre dialectes, consacrant leurs vacances à parcourir les villages du pays wallon, pour étudier sur place, pour recruter des adhérents et des correspondants, consacrant leurs loisirs depuis vingt-cinq ans à la linguistique et à la récolte de

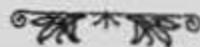
(1) Il faudrait signaler encore une œuvre importante, qui n'a pas été imprimée, l'*Etude comparée de la syntaxe wallonne et de la syntaxe française depuis le XVII^e siècle*, thèse présentée en 1899 par M. A. Charlier, à la faculté de philosophie et lettres de Liège en section romane, puis l'année suivante à la *Société Liégeoise de littérature wallonne*, qui la couronna.

(2) ZÉLIQZON, *Die franz. mundart in der preuss. Wallonie*, dans la *Zeitschrift für rom. phil.*, XVII. — J. NIEDERLAENDER, *die mundart von Namur*, *ibid.*, XXIV.

matériaux en vue de cette œuvre, elle est capable de mener l'ouvrage à bonne fin.

Mais, pour la continuer largement et dignement, ils demandent l'appui de la Wallonie, l'appui de la Belgique et des pouvoirs publics. Nous avons quelque droit à l'affirmer: il existe une école de philologie wallonne qui mérite d'être encouragée dans ses travaux. Cette branche si importante de la philologie romane ne doit pas être abandonnée aux mains des savants étrangers. Il y va de l'honneur du pays, nous semble-t-il, de la faire fleurir dans la capitale même du monde wallon.

Quant à la question de création d'une Académie wallonne, n'est-elle pas aux trois quarts résolue? Elle existe, cette académie: elle est même en possession du nom, il n'y manque vraiment que la reconnaissance officielle. Bien plus, la *Société wallonne* la posséderait aujourd'hui, n'avait été l'opposition d'un membre influent, frondeur par caractère, le regretté J. Delbœuf, qui pensait beaucoup de mal des Académies. Plus pénétré des devoirs et des sujétions attachés à ce titre que de l'avantage moral que la *Société* en retirerait, Delbœuf combattit les propositions officieuses faites par M. de Burllet. Aujourd'hui, nous pensons que l'opposition de J. Delbœuf resterait sans écho. Non pas que le titre d'académicien nous éblouisse, mais, s'il peut contribuer à l'unité, à la grandeur, au triomphe du mouvement littéraire et scientifique wallon, il faut en user.



XVII.

Le wallon est-il une langue ?

PAR

Julien DELAITE,

Président de la Ligue Wallonne de Liège.

La façon d'exprimer la pensée porte différents noms synonymes, mais particulièrement définis, suivant qu'on l'envisage dans ses attributs spéciaux ou généraux.

Ces noms sont *la langue*, *le dialecte*, *l'idiome*, *le patois*, *le jargon* et *l'argot*.

La langue est le parler parfait ; c'est le parler d'une nation. Elle sous-entend une culture scientifique et littéraire complète.

Le dialecte est le parler d'une province, parler qui ne s'est que médiocrement, parce que populairement développé, au sens scientifique, mais qui a pu acquérir une culture littéraire très avancée.

Avant le XIV^e siècle, il n'existait, dans le monde roman, que des dialectes, ou si l'on veut même, des espèces dialectales. Insensiblement, une de ces espèces a pris, sous l'action de circonstances multiples, un développement que l'on pourrait qualifier d'anormal. Elle s'est peu à peu substituée aux espèces d'alentour, de façon à devenir prédominante et seule véhiculaire. L'espèce *parisien*, nommée *français*, en est l'exemple type. Les autres espèces dialectales ont eu deux sorts : ou bien elles ont déchu au rang de *patois*, parler populaire, grossier, sans culture d'aucune espèce, ou bien elles ont continué à se développer lentement, normalement, d'après des lois phonétiques constantes et se sont peu à peu créés une culture littéraire très complète. Dans certains cas, celle-ci leur permet, si le développement s'accroît, de revendiquer le nom de *langue*, au sens littéraire, et même, jusqu'à un certain point, au sens scientifique du mot, à l'exclusion du sens pratique.

Tel a été le cas pour le wallon.

Je définis donc le wallon : « *Un dialecte très complet, en passe de devenir une langue, au sens littéraire du mot.* » (1)

Il est bien entendu que nous ne voulons pas faire de notre wallon une langue *véhiculaire*. Nous avons à notre portée un instrument trop parfait, *la langue française*, pour que pareille idée puisse nous venir.

Mais nous voulons que, une fois sa grammaire et son dictionnaire établis sur des bases solides (et on y travaille), on donne à notre wallon le nom de *langue*, qu'il mérite déjà par la valeur et le nombre considérable de ses productions.

Le wallon est une langue ressuscitée ; c'est un dialecte qui prend sa revanche, qui opère sa renaissance, à l'exemple de la gueuse fière parvenue de langue française, mais dans un cadre plus restreint, si non aussi digne d'intérêt.

Il est donc aussi absurde qu'anti-scientifique d'appeler notre wallon un *patois*, au sens péjoratif du mot.

Je dois cependant ajouter qu'en philologie, le mot *patois* est très souvent employé au lieu du mot *dialecte* ou du mot *idiome*. Mais le sens péjoratif attaché au mot *patois* me fait engager les Wallons à ne pas s'en servir.

D'ailleurs, je dirai avec M. le professeur Chauvin, dans son rapport sur l'*Académie wallonne* fait au présent Congrès, que « la question de savoir si le wallon est ou non une langue n'importe guère à une époque où, dans tous les pays du monde, on étudie les patois avec plus de zèle encore que les langues. »

Mais il s'agit encore là de philologie.

Une brève définition suffira pour les autres modes d'expression de la pensée.

L'idiome est le parler considéré dans ses traits caractéristiques, grammaticaux, par exemple ; on dira aussi bien *l'idiome français*, que *l'idiome bourguignon*, ou *l'idiome wallon*.

Le jargon est le langage corrompu d'un homme parlant mal une langue étrangère, ou d'un homme sans instruction parlant la langue littéraire.

L'argot est spécialement le parler conventionnel des malfaiteurs, qui ont intérêt à ne pas être compris. C'est aussi le parler de convention de certaines classes de la société ; car il est permis de dire : *l'argot des sportmen*, *l'argot des savants*, etc.

Le wallon n'est ni un *jargon*, ni un *argot*. Il est donc juste de lui donner son titre exact de *dialecte*, ou même de *langue*.

(1) Cette thèse a été défendue par l'auteur au Congrès wallon de Namur, en 1893.

Pour déterminer ce titre d'une façon plus certaine, il suffit de suivre cette langue depuis sa constitution en tant que dialecte distinct jusqu'à nos jours.

Cette partie de notre thèse demanderait de longs détails et des citations, que je dois nécessairement omettre.

Jusqu'au IX^e siècle, on n'a pas de documents à produire pour l'histoire de la langue romane en général et pour celle du wallon en particulier; à peine, de ci, de-là, quelques citations d'auteurs latins permettent d'affirmer que le peuple parlait une langue à soi, caractéristique et différente, sauf en ses traits essentiels, pour chaque province déterminée.

Jusqu'au XII^e siècle, l'histoire du wallon se confond avec celle de la langue romane, et il est permis, en philologie wallonne, de tabler sur les documents de celle-ci. (Serment du IX^e siècle, cantilène de Ste-Eulalie, X^e siècle, plus de nombreux documents des XI^e et XII^e siècles.)

Ce n'est qu'à la fin du XII^e siècle, ou au commencement du XIII^e, qu'apparaît un document wallon important : c'est le *l'oème moral* de plus de 2000 vers que M. Wilmotte a reconnu wallon.

Au XIII^e siècle, les documents wallons commencent à se produire plus nombreux; ce sont les chartes, publiées en partie par la Société Liégeoise de Littérature wallonne (Bulletin IV, 1^{re} série, p. 59 et V, p. 389, par U. Capitaine et St. Bormans, en partie dans Romania, t. XVII, p. 568), ainsi que les gloses wallonnes de Darmstadt publiées par M. Wilmotte. (Etudes romanes dédiées à Gaston Paris, 1891.)

Deux auteurs principaux et conséquents, Hemricourt et Jean d'Outremeuse, se partagent le XIV^e siècle; mais leur langue se différencie déjà nettement de celle du peuple. Des renseignements utiles se trouveront aussi dans les chartes de cette époque, dans les testaments publiés par Bormans (B. IX, 1^{re} série, 407 et VI, 1^{re} série, 96.)

A dater du XV^e siècle, il existe un véritable hiatus entre le roman wallon, et le wallon véritable qui ne commence, documentairement parlant, qu'avec le XVII^e siècle. La Renaissance française assigne la première place au dialecte de l'Île de France. Les autres dialectes s'éclipsent devant lui. Le phénomène se constate pour le wallon dans les documents des XV^e et XVI^e siècles. La langue populaire primitive n'est plus cultivée et le français règne en maître, du moins sur les beaux esprits.

Mais petit bonhomme vit encore; le wallon qui se parlait, mais s'écrivait peu, réapparaît brusquement à la vie littéraire avec le XVII^e siècle.

Le 1^{er} document wallon connu (les autres étant considérés comme romans-wallons) est l'ode à Mathias Navaeus (B. I, 1^{re} série, p. 136.)

Le wallon commence alors à prendre son essor. On compte une vingtaine de pièces au XVII^e siècle, plus de deux cents au XVIII^e, et actuellement la littérature wallonne est très florissante : un répertoire dramatique récemment dressé accuse, rien que pour Liège et les environs, deux cents auteurs ayant écrit neuf cent cinquante pièces, soit treize cents actes, et ce répertoire n'est pas complet. Plusieurs romans intéressants ont vu le jour et les poésies et les œuvres diverses sont innombrables; actuellement, chaque jour amène sa production nouvelle. Tous les dimanches, on joue du wallon dans toute la province de Liège. Au point de vue scientifique, le wallon est étudié par toute une série d'hommes distingués qui l'ont déjà fouillé dans maints recoins. On travaille à la grammaire et au dictionnaire englobant et complétant les neuf dictionnaires wallons qui existent.

La Société Liégeoise de littérature wallonne en arrive à son 50^e bulletin annuel. Enfin, le wallon est actuellement dans une période d'épanouissement et de vie remarquables et ses productions aussi nombreuses que puissantes en font plus qu'un *dialecte*, au sens restreint que l'on donne à ce mot : elles font de lui une *langue*, au sens littéraire du mot; c'est là le titre que l'on accorde sans discussion à la *langue provençale*.

Notre devoir à tous, c'est d'imposer cette qualification à notre wallon, et de faire les plus grands efforts pour l'en rendre digne.

Mais ici surgit une objection que l'on a déjà souvent présentée aux écrivains wallons et aux personnalités qui les encouragent. Pourquoi se servir, a-t-on dit, d'un idiome forcément incomplet et peut être fatalement condamné à disparaître, quand on possède à son service une langue riche et brillante, en puissance d'une pleine culture scientifique et littéraire ?

La question ainsi posée est insidieuse. Le wallon est la langue du peuple. Si nos auteurs n'écrivaient pas en wallon, ils ne pourraient, pour la plupart, le faire en français. Pour ceux qui le peuvent, l'objection n'a pas de raison d'être.

Mais la majorité de nos auteurs, ouvriers ou artisans, font de l'art wallon un objet de délassement; et l'art est le plus noble plaisir, quel que soit le cadre où il se révèle. L'art est l'excitateur par excellence de l'intelligence humaine, avec la science, et c'est presque une naïveté de dire que tant vaut la culture intellectuelle d'un peuple, tant vaut sa puissance et tant est grande sa prospérité.

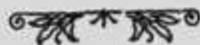
Que si, d'ailleurs, l'auteur wallon mieux doué veut un champ plus vaste à son activité et à son talent, la langue française est toujours là qui s'offre; par l'étude primordiale du wallon, cet auteur pourra acquérir l'originalité propre qui est le sceau du véritable talent.

En encourageant l'art wallon, nous gagnons à la cause de l'intelligence un plus grand nombre d'esprits qui, s'ils n'étaient excités, resteraient voués à l'indifférence finale et s'obscurciraient.

Nous croyons ainsi faire œuvre sociale et humanitaire et bien mériter de la patrie.

..

Je propose donc au Congrès d'émettre le vœu de voir les Wallons se servir désormais des mots *langue wallonne*, en parlant de leur vieux dialecte.



XVIII.

Rapport sur la Création d'une Académie Wallonne.

PAR

Victor CHAUVIN

Professeur à l'Université de Liège



Dans tous les pays civilisés, dès que la langue ou les langues qu'on y parle arrivent à une certaine maturité et donnent naissance à une littérature, les pouvoirs publics comprennent qu'il est de leur devoir de créer des académies, dont la mission est de favoriser le développement de la vie intellectuelle du pays. En Belgique aussi on a compris ce devoir et, dès les premiers temps de notre indépendance, on a rétabli à Bruxelles une académie. Escomptant même l'avenir, on y annexa une section flamande, par déférence pour une fraction importante de la population du royaume. C'était plutôt une anticipation, car le peuple flamand, comme nous le dit l'inscription de la statue de Henri Conscience, ne savait pas encore lire.

Mais, quand ce grand et noble initiateur eut paru, il s'ouvrit une ère de splendeur pour les lettres flamandes et, nombreux, des talents se produisirent, qui font honneur à notre pays. Et alors, comme la section flamande n'avait guère fait parler d'elle, les Flamands, dans leur défiance, au lieu de demander qu'on lui donnât plus d'extension, réclamèrent la création d'une académie. Ils la réclamèrent et ils l'obtinrent. Car, quand les Flamands poursuivent quelque grand intérêt, ils savent, pour s'unir, faire taire les rivalités et les jalousies personnelles; ayant foi en eux-mêmes, ils vont courageusement de l'avant et atteignent leur but, conscients qu'ils sont qu'en Belgique la souveraineté appartient à la nation et qu'elle n'a qu'à parler haut pour qu'on doive lui obéir.

Et ils n'ont pas admis qu'on leur jetât quelque maigre subvention comme un os à ronger; c'est une dotation, et une dotation sérieuse qu'ils ont exigée.

Voici, en effet, ce que porte le budget du Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique pour l'exercice 1905 (p. 64).

Académie royale flamande de langue et de littérature.

a) Traitements et salaire du personnel ; traitements de disponibilité :

Secrétaire perpétuel	fr. 5,000
Attaché au secrétariat	» 1,500
Concierge	» 900
Augmentation de traitement	» 100
	<hr/>
	» 7,500
b) Jetons de présence	fr. 7,000
c) Frais d'impression ; prix des concours.	» 11,670
d) Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux ; frais divers.	» 730
e) Publication des anciens monuments de la littérature flamande.	» 5,000

Soit un total de 31,900 francs, auquel il faudrait ajouter le loyer des locaux de l'Académie.

Grâce à cette rente annuelle de plus de trente mille francs, que, seul, un peuple de béotiens pourrait trouver trop élevée, l'Académie flamande a été mise à même de faire, en peu d'années, de nombreuses et importantes publications. Pour l'honneur qui en rejaillit sur notre commune patrie, remercions nos frères flamands.

Et remercions les aussi de l'exemple qu'ils nous donnent. Éclairés par leurs succès, nous pouvons, nous devons nous demander si le moment n'est pas venu de réclamer, à notre tour, soit la création d'une annexe wallonne à l'Académie de Bruxelles, soit celle d'une Académie indépendante.

Pour qu'une langue ait droit à un établissement de ce genre, il faut qu'elle ait produit une littérature vivante et importante, et que, d'autre part, il soit utile de l'étudier au point de vue scientifique.

Est-il besoin de démontrer que le wallon remplit ces deux conditions ?

Quel Belge qui se pique d'être au courant de la vie intellectuelle de son pays peut ignorer nos grands poètes et nos féconds dramaturges ? Qui n'a entendu parler de Nicolas Defrecheux ? Qui ne sait, grâce à

une récente publication⁽¹⁾, qu'en 1901 cent quatre-vingt-dix-sept auteurs avaient déjà écrit neuf cent quarante-trois pièces, formant treize cent treize actes au moins ? Et que, depuis, la production dramatique ne s'est pas ralentie ? Or, ces pièces se jouent partout avec succès devant des publics nombreux, dans des théâtres qui font leurs frais, même quand les pouvoirs publics ne leur accordent que de faibles subventions. Et, parmi ces pièces si nombreuses, s'il y en a, tout naturellement, de faibles ou de mauvaises, il en est beaucoup qui feraient honneur aux littératures les plus parfaites.

Inutile, d'ailleurs, d'insister, puisqu'un arrêté royal du 30 juin 1892 a donné à cette littérature sa consécration officielle en admettant les pièces wallonnes au bénéfice des primes destinées à l'encouragement de l'art dramatique, au même titre que les pièces françaises et les pièces flamandes.

Mais la langue même qui a donné le jour à une littérature si vivante, présente-t-elle un intérêt scientifique assez grand pour mériter d'être étudiée de plus près ? Si l'on en doute, qu'on s'adresse à Littré, à Diez, à Grandgagnage, à M. le professeur Wilmotte, à tant de savants allemands ou suédois qui s'occupent du wallon. Ou même, sans aller si loin, qu'on se rappelle ce que, parmi nous, nos compatriotes ont fait.

Ils ont créé la Société de Littérature wallonne (27 décembre 1856), qui, pendant ce demi-siècle d'existence qu'elle va bientôt achever, a produit ou provoqué de si nombreux et si remarquables travaux.

Citons, avant tout, le *Dictionnaire des Spots* de Dejarlin, dont la première édition a été publiée en 1863 (in-8° de VIII et 628 pages) et dont la seconde, d'une étendue presque double, a paru en 1891-1892 (deux volumes de LXVI-456 et 534 pages) ; un éminent romaniste, M. Wilmotte, a dit de la première édition déjà que c'est un *véritable monument*⁽²⁾.

Une autre œuvre, unique en son genre, c'est l'importante collection de glossaires spéciaux et techniques que la Société a formée peu-à-peu en en couronnant un presque chaque année et qui va servir de base au vaste dictionnaire wallon, dont les travaux préparatoires sont achevés : la Société en a publié un spécimen, qui a reçu, dans le monde savant, l'accueil le plus chaleureux.

Nous ne voudrions pas abuser de la patience du lecteur en citant

(1) *Répertoire dramatique wallon*, publié par le Comité de propagande du Théâtre communal wallon de Liège. Avril 1901. Liège, Imprimerie Vaillant-Carmanne, 8, rue St-Adalbert. In-8° de 54 pages.

(2) *Revue des langues romanes*, XXXIII, 627.

encore d'autres importants travaux de la Société et nous nous bornerons, pour terminer, à rencontrer une objection assez futile, que pourrait faire quelque personne incompétente. « Le wallon n'est pas une langue, dira-t-elle peut-être, et ne mérite donc pas d'être étudié. » La question de savoir si le wallon est ou non une langue, dirons-nous, n'importe guère à une époque, où, dans tout les pays du monde, on étudie les dialectes et les patois avec plus de zèle encore que les langues et c'est faire preuve d'un rare pédantisme que de ne daigner s'occuper que des langues proprement dites.

VICTOR CHAUVIN.



XIX.

Les Fédérations wallonnes littéraires et dramatiques ; leur utilité, leur avenir

PAR

Joseph CLOSSET,

secrétaire général de la Fédération wallonne, de Liège.

Le mouvement fédéraliste des sociétés wallonnes littéraires et dramatiques date de 1894.

Il prit naissance à un moment particulièrement propice, alors que, jusque là, les groupements d'auteurs, d'artistes ou d'amateurs, constitués en sociétés d'éducation mutuelle avaient été abandonnés à leurs propres moyens d'action et d'existence par suite de l'indifférence décourageante des pouvoirs publics. Malgré les preuves de vitalité données pendant plus de vingt ans par nos cercles wallons dans le domaine littéraire et dramatique, témoignages irrécusables d'une activité incessante doublée d'un désintéressement absolu, digne d'être signalé ici, les nombreuses sociétés particulières auxquelles on est redevable en grande partie de l'admirable essor pris par l'art et la littérature dramatiques n'avaient pu réussir encore à obtenir les encouragements officiels des pouvoirs constitués. C'est à peine si, de temps à autre et dans des circonstances toutes exceptionnelles, l'une ou l'autre d'entre elles parvenait à imprimer une secousse, vite réprimée du reste, à la manne budgétaire. Les sociétés dramatiques notamment, laissées leurs propres efforts, fonctionnaient péniblement, sans aucune direction, n'ayant comme récompense pour le travail intéressant de leurs membres que les aléa des entreprises tentées dans la mesure de leurs moyens.

A cette époque aussi, plusieurs groupes d'auteurs et d'artistes réclamaient déjà avec insistance l'institution d'une scène wallonne officielle — désir réalisé aujourd'hui — qui, de l'avis général, répon-